

**Projet d'arrêté du 19 janvier 2011 de Mmes Vera Figurek, Salika Wenger, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, MM. Pascal Holenweg, Gérard Deshusses, Thierry Piguet et Grégoire Carasso: «Organisons rationnellement la délation».**

(retiré par ses auteurs lors de la séance  
du 5 avril 2016, dans le rapport PA-124 A)

*PROJET D'ARRÊTÉ*

*Exposé des motifs*

Le Conseil fédéral examine une proposition consistant à obliger les enseignant-e-s à dénoncer leurs élèves sans statut légal de séjour ou de résidence («sans-papiers»). Cette proposition complète un dispositif dont l'un des éléments est l'obligation faite aux officiers d'état civil de dénoncer à la police les fiancés en situation illégale au regard des lois sur l'immigration. Face à un tel dispositif et à de telles propositions, il n'y a guère que deux attitudes cohérentes: celle qui consiste à en appeler à la désobéissance civile, à l'insoumission, à l'insubordination face à des lois scélérates, et celle qui consiste à se plier à ces lois et aux injonctions qu'elles produisent et, pour des enseignant-e-s, des officiers d'état civil, demain sans doute pour tout-e fonctionnaire, et après-demain pour tout-e citoyen-ne, à se transformer en mouchard bienveillant, en corbeau militant et en indicateur de police supplétif. L'air du temps pousse, sans ambiguïté, à l'adoption de cette seconde attitude, et le parlement de la deuxième ville de Suisse, fût-elle «capitale mondiale des droits de l'homme», se doit, telle la girouette dans le vent, le tournesol face au soleil ou la carpe morte dans le sens du courant, de respirer le même air, si pestilentiel soit-il, que celui que l'on veut contraindre toute la population à respirer. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'associer la commune à l'entreprise de généralisation de la délation, du mouchardage, de la surveillance de voisinage et de la chasse au faciès et au permis de séjour, si heureusement entamée, et si heureusement parfaite, par les autorités fédérales et une partie des forces politiques de ce pays.

Nous proposons donc un engagement sérieux, concret, matériel de la Ville de Genève dans l'entreprise de purification tribale à laquelle la Suisse semble vouloir se vouer. Cet engagement consisterait à placer dans les écoles, les crèches et les établissements médico-sociaux de la Ville de Genève des bouches de dénonciation anonyme (bocche di leone), afin de faciliter autant que faire se peut la participation des bons citoyens et des bonnes citoyennes à l'entreprise purificatrice précitée. On ne se privera pas de relever que le caractère anonyme des dénonciations ainsi encouragées permettra de n'en pas rémunérer les auteurs, la délation devenant en elle-même la récompense du délateur, sous réserve de l'octroi gracieux d'une indulgence aux vertus euphorisantes. Pour la collectivité publique, la dépense consentie est donc modeste. Afin de manifester notre attachement aux traditions chrétiennes sur lesquelles on nous dit que se fonde notre civilisation, nous avons exprimé cette dépense en deniers, le montant proposé pouvant, éventuellement, rappeler quelque enseignement de quelque catéchisme.

Enfin, concernant la généralisation d'un équipement pouvant être considéré comme du «mobilié urbain», il conviendrait sans doute que le choix final des modèles de «bocche di leone» à installer fasse l'objet d'un concours. Soucieux de la modération des dépenses publiques, nous suggérons néanmoins qu'en lieu et place d'un tel concours les projets de «bocche di leone» soient élaborés, et que les modèles retenus soient fabriqués par les partisan-e-s de la délation, sans rémunération et sous la surveillance d'une milice formée par les membres de leurs groupes parlementaires municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de huit de ses membres,

*décète:*

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 30 deniers pour l'installation dans toutes les écoles de la Ville, ainsi que dans les crèches et les établissements médico-sociaux, de «bocche di leone» permettant la dénonciation anonyme et subreptice par toute bon-ne citoyen-ne de toute autre personne dont le faciès, le statut légal, la religion, la nationalité ou toute autre particularité, lui déplairait. Ces «bocche di leone» seront en outre pourvues d'un distributeur automatique d'indulgences, afin de permettre aux dénonciateurs anonymes de se sentir absous de toute lâcheté et vilénie.

La dépense sera couverte par la vente au moins offrant des exemplaires du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau et du *Discours de la servitude volontaire* d'Etienne de La Boétie, disponibles dans les rayons et les réserves des bibliothèques municipales et de la Bibliothèque de Genève.

Le Conseil administratif est en outre invité à proposer aux autorités fédérales le transfert dans les plus brefs délais, et avec toute la solennité requise, de la capitale fédérale à Vichy, afin de rapprocher autant que possible l'incitation à la délation de l'un de ses lieux historiquement les plus emblématiques.